

**République Française**  
**Mairie de SAINTE-COLOMBE**  
**(Rhône)**

**DCM 2026.002**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 JANVIER 2026 à 20 H 30**

Le quinze janvier deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 janvier 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Onze) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Huit dont un pouvoir) :**

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à Monsieur Pascal DANCETTE)

Mme Marion CHOFFEL

M. Yves DELORME

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Catherine JEANTROUX

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Mme Sandrine TAVERNIER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DANCETTE

**Délibération n° 2026.002 : Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un poste**

Madame Marine MATA, Adjoine au Maire en charge des Ressources Humaines, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il sera ensuite procédé à la suppression de l'ancien grade après saisine du comité social territorial. Une nouvelle délibération sera alors présentée pour acter cette suppression.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le tableau des emplois,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE CREER** un poste d'Adjoint technique territorial ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet
- **DIT** que cet emploi permanent est ouvert aux fonctionnaires et contractuels
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent concerné seront inscrits au budget de l'exercice 2026 et suivants

Pour extrait conforme

A Sainte-Colombe, le 15 janvier 2026

**Le secrétaire de séance**  
**Pascal DANCETTE**



**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'D'.



Transmis en Préfecture le : 19/01/2026  
Affiché le : 19/01/2026